



# COMMUNE DE VRED

Tél. 03.27.90.51.33

**2026-015**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

<u>Date de la convocation</u> : 31 Mars 2026	L'An Deux Mil Vingt-Six, le Sept Avril à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de VRED s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Éric SOQUET, Maire			
<u>Date d'affichage de la convocation</u> : 31 Mars 2026	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
<u>Nombre de conseillers</u> :  En exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 15 Pouvoirs : 0 Votants : 15	Monsieur SOQUET Éric	X		
	Madame DEPARIS Magali	X		
	Monsieur CLAISE Frédéric	X		
	Madame LEROUX Evelyne	X		
	Monsieur BONNET Guy	X		
	Madame REY Caroline	X		
	Monsieur MAITTE Yves	X		
	Madame GUISLAIN Chloé	X		
	Monsieur HARDY Frédéric	X		
	<u>Secrétaire de Séance</u> : Magali DEPARIS	Madame MARLIERE Séverine	X	
Monsieur PINATON Clément		X		
Madame DUCAMP Séverine		X		
Monsieur GUYOT Jean-Pierre		X		
Madame HALLANT Dany		X		
<u>Objet de la délibération</u> : <b>Désignation des représentants au Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut</b>	Sens du Vote : Adoption			
	Votes Pour : 15      Votes Contre : 00      Abstention : 00			

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement et notamment son article L. 333-3,

Considérant l'adhésion de la commune de Vred au Syndicat mixte du Parc naturel régional Scarpe-Escaut,

Vu l'article 5 des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut, précisant que les communes, communes associées ou villes-portes sont représentées par un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Le conseil municipal ayant procédé à l'élection des représentants de la commune au sein du Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc : désigne :

- Pour délégué titulaire : Monsieur Éric SOQUET
- Pour délégué suppléant : Monsieur Frédéric CLAISE

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 059-215906298-20260407-2026\_015-DE

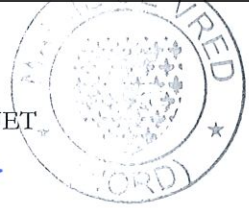
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,

Magali DEPARIS

Le Maire,

Éric SOQUET



Certifie exécutoire par le Maire compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le **13 AVR. 2026** et de la publication

le

**13 AVR. 2026**

Le Maire,

Éric SOQUET

